

## Communiqué de presse faisant suite au Comité sécheresse du 04 juillet 2017

Depuis la fin de l'été 2016, il pleut dans le Haut-Rhin beaucoup moins qu'il ne faudrait. Un seul mois, celui de février 2017, a vu pleuvoir autant que la moyenne mensuelle. Les nappes ne se sont donc pas rechargées de façon satisfaisante. Des « assecs », que l'on constate habituellement plutôt en août, sont déjà apparus. Enfin, les débits des cours d'eau, qui sont mesurés et analysés chaque semaine, ont beaucoup baissé, si bien que des restrictions de l'usage de l'eau seront bientôt nécessaires. Les réserves d'eau des barrages contribuant au soutien à l'étiage sont encore satisfaisantes mais pourraient vite s'amenuiser au cours de l'été si la sécheresse se maintient. Sur les cours d'eau faisant l'objet en temps normal de mesures de soutien, les gestionnaires ont été sensibilisés à la nécessité de maintenir des débits suffisants.

Cette situation est donc préoccupante sur l'ensemble du département, et notamment dans sa partie sud. La météo prévoit que cette situation pourrait globalement perdurer voire se dégrader rapidement. Un point de situation est prévu chaque mardi et, en fonction des débits dans les rivières et de la situation météo, des mesures de restriction de l'usage de l'eau pourront être décidées. Elles ont pour objet d'économiser l'eau, ressource essentielle à la vie et aux activités humaines, et de faire contribuer chaque usager de l'eau de façon équitable et proportionnée à une gestion raisonnable et raisonnée d'un bien commun précieux.

Sans attendre les restrictions probables à brève échéance, il est demandé dès aujourd'hui à chaque usager de l'eau de modérer sa consommation et de l'adapter au contexte de ce début d'été.

Ainsi, le préfet du Haut-Rhin demande dès à présent aux collectivités de ne procéder au lavage des voiries et des trottoirs, à l'arrosage des espaces verts publics et des terrains de sports qu'en dehors des heures les plus chaudes de la journée. Il en va de même pour les espaces verts des particuliers. Le préfet demande également de ne procéder au lavage des véhicules que dans des stations professionnelles.

L'arrosage des jardins potagers et massifs fleuris pourrait être limité si la situation s'aggravait significativement. L'alimentation des fontaines publiques, en cas de circuit ouvert, ne devrait plus être maintenue.

Il est recommandé que les industries et les artisans, comme les particuliers et les collectivités, réduisent leur consommation d'eau au strict nécessaire. Concernant les industries classées pour la protection de l'environnement (ICPE), il est demandé que les recours aux modes de fonctionnement dégradés pour les consommations liées à leurs différents process, et prévus dans leurs arrêtés d'autorisation, soient préparés.

De même en ce qui concerne l'irrigation des cultures, le préfet demande aux organisations professionnelles agricoles qu'une gestion concertée des prélèvements en cours d'eau soit mise en place rapidement. Cette gestion collective, dénommée « tour d'eau », vise à organiser les prélèvements pour limiter les pompages simultanés et à réduire la consommation au strict nécessaire.

La gestion des ouvrages hydrauliques ou de la navigation fluviale devra également être adaptée. Une réduction des prélèvements et une adaptation des manœuvres des vannages devront être systématiquement recherchées ainsi qu'une gestion optimisée des réserves des barrages.

Enfin, il est demandé que les travaux ou activités en lit mineur de cours d'eau soient décalés, que des délestages des stations d'épuration ou des vidanges de piscines publiques ne soient pas opérés.

La responsabilité de tous, des choix raisonnés et des gestes parfois très simples permettront au département de traverser le mieux possible un été qui pourrait à nouveau se révéler difficile si le manque de pluies persiste.